

LES PROPOSITIONS DES ZONES TRADITIONNELLES EUROPÉENNES DE PRODUCTION DE BLÉ DUR

Les représentants des zones traditionnelles de production de **Blé Dur** demandent que, dans le cadre de l'option 2 de la proposition de la commission du 18 novembre 2010, une aide spécifique soit inscrite sur ces zones.

La spécificité des zones traditionnelles de production doit être reconnue à deux niveaux sur le volet « paiements directs » :

■ UN PAIEMENT COMPLÉMENTAIRE ET OPTIONNEL POUR LES ZONES À CONTRAINTES NATURELLES :

Le climat méditerranéen est une « contrainte naturelle » spécifique. Toutes les zones traditionnelles de production de **Blé Dur** sont sous climat méditerranéen. A ce titre, un paiement complémentaire est nécessaire pour compenser cette contrainte naturelle.

■ UN PAIEMENT COUPLÉ OPTIONNEL EN FAVEUR DE CERTAINES PRODUCTIONS/RÉGIONS :

Le **Blé Dur** de la zone traditionnelle est une culture pivot. Sans soutien, c'est la totalité de l'économie agricole et rurale de ces zones qui s'effondre.

Ce paiement couplé sera réalisé dans le cadre d'une contractualisation pour avoir des produits de qualité (cf. art. 68 R UE 73/2009 avec les semences certifiées).

OPTION 2, VOLET DÉVELOPPEMENT RURAL

Il convient de reconnaître que les critères biophysiques qui intègrent le climat méditerranéen sont les bons pour déterminer une zone défavorisée (« LFA »). L'ICHN doit être étendu aux productions végétales des zones méditerranéennes européennes.



Lattes, le 24 mars 2011

« Les zones traditionnelles de production de **Blé Dur** européennes couvrent l'ensemble des zones espagnoles, italiennes, grecques et portugaises. En France, il existe une zone traditionnelle et une zone non-traditionnelle. Se sont regroupés sous l'**Association Blé Dur Méditerranée**, l'ensemble des collecteurs coopératifs et privés, les semenciers, ainsi que les représentants agricoles de la zone traditionnelle de production, en mode conventionnel et agribiologique. Pour mémoire, il s'agit des régions Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et des départements de la Drôme et de l'Ardèche.

Ces zones traditionnelles européennes ont nombre de spécificités qui se doivent d'être reconnues. Culture pivot des exploitations méditerranéennes, le **Blé Dur** est implanté sur ces territoires fragiles, reconnus « à contraintes naturelles » dès 1976. Le climat méditerranéen, contrainte naturelle à lui seul, engendre des systèmes de productions spécifiques.

Dans ces territoires, l'arrêt de cette culture de **Blé Dur** entraîne un risque majeur d'abandon des terres et/ou mitage par l'urbanisation. L'ensemble des études européennes le démontrent.

A l'aube d'une renégociation de la Politique Agricole Commune, les représentants des zones traditionnelles européennes souhaitent proposer des solutions durables pour le maintien d'une production dans ces territoires.»

Président de **Blé Dur Méditerranée**
(zone traditionnelle France)

Serge VIALETTE

en campagne !



LIVRE BLANC DES ZONES TRADITIONNELLES DE PRODUCTION DE BLÉ DUR DE L'UNION EUROPÉENNE

- LE CLIMAT MÉDITERRANÉEN, UNE CONTRAINTÉ NATURELLE
- UNE CULTURE PIVOT DES ZONES MÉDITERRANÉENNES
- ALIMENT DE BASE DES PAYS DU SUD ET DU NORD DE LA MÉDITERRANÉE
- UN VIVIER D'EMPLOIS
- UN PARCELLAIRE SOURCE DE BIODIVERSITÉ
- UN CIRCUIT DE PROXIMITÉ



POURQUOI MAINTENIR UNE POLITIQUE BLÉ DUR SPÉCIFIQUE AUX ZONES TRADITIONNELLES DE PRODUCTION DANS LA PAC 2014-2020 ?

Les zones traditionnelles de production du **Blé Dur** se situent dans les régions méditerranéennes européennes : France, Espagne, Italie, Grèce et Portugal. En France, la zone traditionnelle couvre les régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et les départements de l'Ardèche et de la Drôme. Une part importante de l'industrie de la semoulerie française est implantée à Marseille, au cœur de la zone traditionnelle de production.

L'Europe est le premier producteur mondial de **Blé Dur**. Ce dernier se différencie du blé tendre par son grain à albumen vitreux et sa plus haute teneur en protéines. Plus sensible au froid que le blé tendre et plus résistant à la sécheresse, sa culture s'est d'abord développée à l'époque antique dans le bassin méditerranéen. L'étude seule espèce de blé qui peut être cultivée en climat aride. En raison de sa dureté, le **Blé Dur** n'est pas consommé en l'état. Il doit être transformé en semoules qui servent principalement à la production de pâtes alimentaires, couscous et boulghour.

Le **Blé Dur** de la zone traditionnelle est une culture permettant la mise en valeur d'une région fragile. En effet, l'étude "Région 2020" indique que les zones méditerranéennes seront particulièrement concernées par trois critères discriminants sur quatre : la vulnérabilité au changement climatique, les effets de la mondialisation et la démographie. L'étude d'impact de LMC International de novembre 2009 sur la politique **Blé Dur** mise en œuvre après 2005 dans les différents Etats Membres indique que, dans les zones traditionnelles, un soutien spécifique est indispensable, au risque de voir fortement réduire cette production comme c'est déjà le cas notamment en Italie, en Grèce ou au Portugal.

C'est pourquoi, il est nécessaire de maintenir et mettre en œuvre une politique de soutien spécifique.

4 AXES QUI RÉPONDENT À LA STRATÉGIE DE LISBONNE

1- MAINTENIR UNE AGRICULTURE DE PRODUCTION DANS UNE ZONE À CONTRAINTE NATURELLE FORTE : LE CLIMAT MÉDITERRANÉEN

LE CLIMAT MÉDITERRANÉEN, UNE CONTRAINTE NATURELLE

À lui seul, le réchauffement climatique est responsable pour partie de la baisse des rendements du **Blé Dur** en zone traditionnelle, du fait notamment de la baisse des pluies printanières et de l'augmentation de l'évapotranspiration.

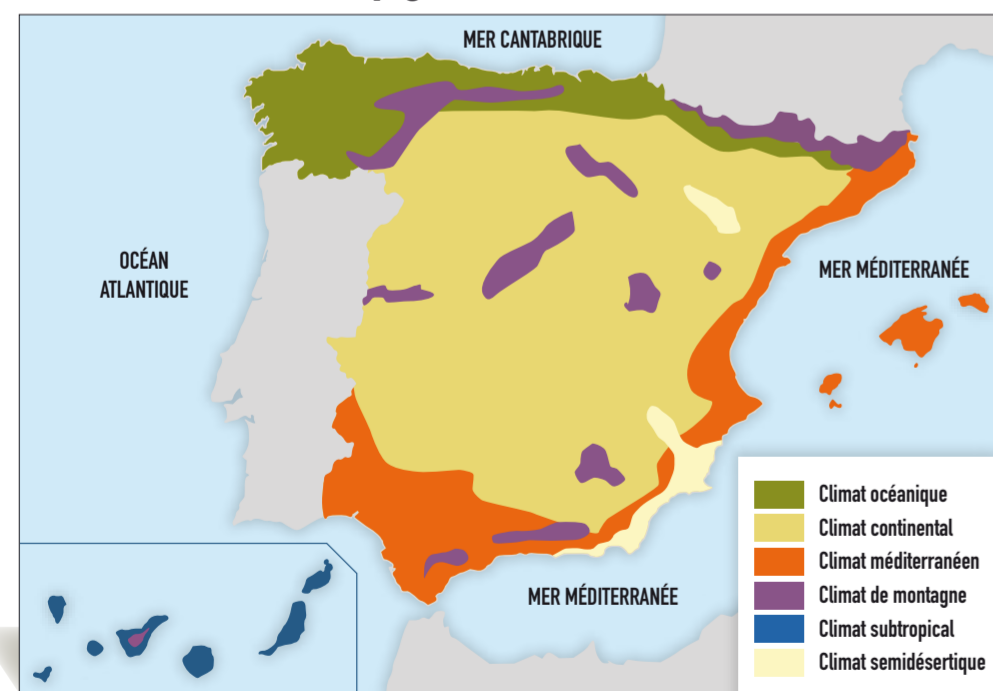
LE BLÉ DUR, UNE CULTURE MÉDITERRANÉENNE

Afin de maintenir un paysage ouvert et la biodiversité, l'implantation de culture d'hiver est une des meilleures alternatives : pas de concurrence estivale sur l'eau, sol couvert pendant les risques érosifs... Le **Blé Dur** est l'une des espèces les plus adaptées à ces contraintes.

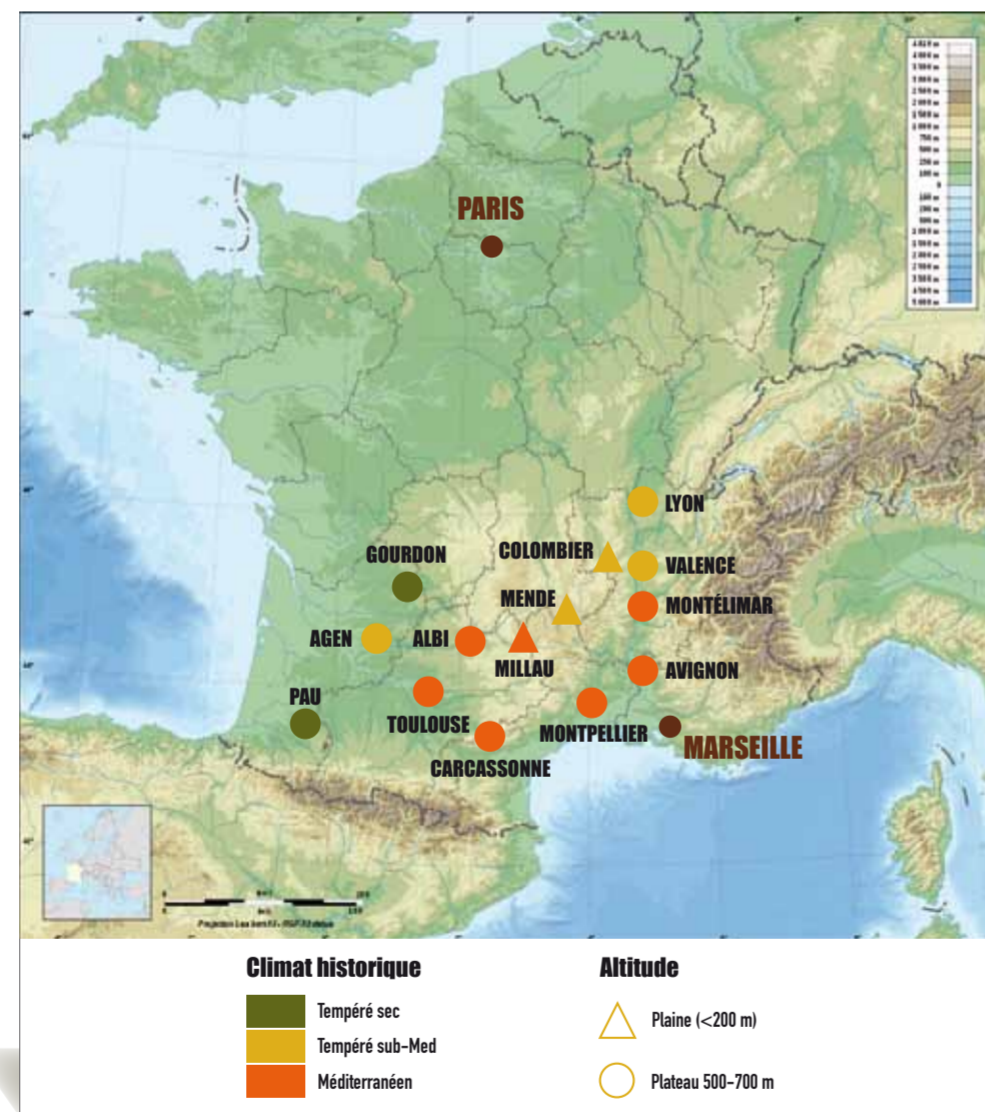
LA RECHERCHE POUR UNE PRODUCTION DE QUALITÉ

Dans ce contexte, la recherche de variétés adaptées aux contraintes climatiques reste plus que jamais d'actualité, tout comme le maintien d'une production basée sur la qualité via les semences.

Climat méditerranéen en Espagne



Évolution du climat sur les trente dernières années (1980-2009) : la zone méditerranéenne progresse !



2 - MAINTENIR UNE PRODUCTION DURABLE SUR DES TERRITOIRES FRAGILES

Sur la zone traditionnelle de **Blé Dur**, les exploitations céréalières sont principalement familiales et caractérisées par leur petite taille et leur activité diversifiée. A ce titre, elles jouent un rôle clé dans l'aménagement et l'occupation du territoire en favorisant notamment les emplois ruraux dans des zones à contraintes naturelles importantes. De même, elles sont un pilier dans l'économie de la filière avec des collecteurs et des industries pastières et semoulières très dépendantes.

UNE CULTURE PIVOT DES ZONES MÉDITERRANÉENNES

Le **Blé Dur** est la culture pivot des assolements avec près de 30 % de la Surface Agricole Utile. En France, 40 %⁽¹⁾ des exploitations ont plus de 40 % de **Blé Dur** dans leur assolement.

UN VIVIER D'EMPLOIS

Les exploitations produisant du **Blé Dur** sont diversifiées avec des productions comme le maraîchage, l'arboriculture ou encore la viticulture. Ces ateliers emploient de la main d'œuvre locale, salariée permanente ou temporaire.

UN CIRCUIT DE PROXIMITÉ

Les collecteurs de la zone traditionnelle sont très dépendants du **Blé Dur** qui représente 50 à 80 % des productions végétales collectées par ces entreprises.

LE SAVIEZ-VOUS ?

3/4 du **Blé Dur** utilisé par la semoulerie de Marseille est produit dans un rayon de 250 km.

⁽¹⁾ RICA 2007 agricole, traitement Arvalis

LE LEVIER PRIX NE PERMET PAS DE TOUT COMPENSER

Le maintien des exploitations agricoles permet la poursuite d'une activité rurale sur la zone littorale ou péri-urbaine (33 % des exploitations - étude péri-urbain, CRALR, 2005).

De plus, la petite taille des exploitations conjuguée à un rendement limité par l'impact climatique modère de facto l'effet prix.



3 - ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AVEC UN ALIMENT DE BASE SÛR ET ABORDABLE POUR TOUS LES CITOYENS



Les pâtes, la semoule, le boulghour constituent l'aliment de base des pays du Sud et du Nord de la Méditerranée.

SÉCURISER L'ALIMENTATION

La consommation de pâtes est de 5 kg par habitant et par an en Espagne, de 8,1 kg en France, de 10,4 kg en Grèce, loin derrière l'Italie qui atteint 26 kg par an et par habitant. Le Maghreb bat tous les records notamment au Maroc où la consommation de **Blé Dur** (couscous, pâtes) atteint 64 kg par an et par habitant. En exportant près de 200 kt de **Blé Dur** vers l'Italie et la Grèce, la zone traditionnelle de production française contribue à sécuriser l'alimentation de ses voisins européens.

UNE PRODUCTION DE QUALITÉ

Le respect des standards de qualité mis en place dans le cadre de l'article 68 de la PAC (semences certifiées avec une liste positive de variétés) permet aux semouliers français mais aussi européens d'avoir un produit à très haute valeur ajoutée. Néanmoins, pour le producteur, l'aide couplée ne couvre pas totalement ce surcoût.

Le soutien à ces surcoûts se doit d'être maintenu pour que les semouliers, présents dans les zones traditionnelles, puissent avoir un approvisionnement de qualité et poursuivre l'innovation en matière de recherche variétale.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Plus de 97 % des blés durs de la zone traditionnelle sont issus de semences certifiées.

4 - UNE DÉMARCHE DE COHÉSION DANS LA POLITIQUE DE VOISINAGE

Le **Blé Dur** est la céréale constitutive des semoules pour la réalisation des couscous et boulghour, aliments de base des consommateurs maghrébins dont les pays sont obligés d'importer une partie de la matière première.

Les ports de la rive Nord de la Méditerranée sont des points de contact pour l'exportation vers les pays de la rive Sud ; ils sont équipés pour stocker et envoyer des marchandises de qualité. Cette proximité entre les deux rives est un facteur favorable pour mettre en œuvre une politique de voisinage dans un esprit d'équité.

Pour y parvenir, la production de **Blé Dur** des zones traditionnelles doit être maintenue car les risques de déprise et d'abandon sont très importants sans soutien. Les hectares non semés en **Blé Dur** deviennent friches ou jachères, accroissant le risque d'incendies.

Sans soutien via la prime qualité, les hectares de **Blé Dur** diminuent fortement : cela a été le cas en Italie ou au Portugal dès 2005.

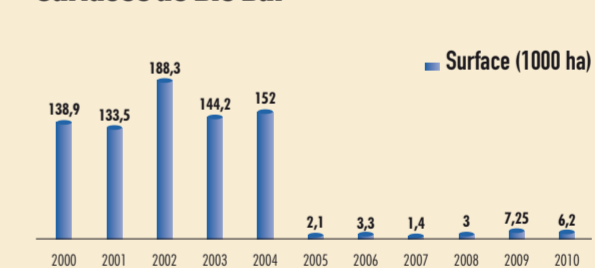
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Maghreb est le premier marché mondial d'importation de **Blé Dur** avec près de 3 Mt en 2008-2009. 350 millions de consommateurs et une population en croissance démographique.

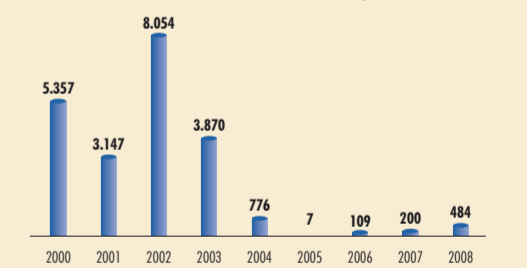
LE PORTUGAL, RÉVÉLATEUR DE L'ARRÊT D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN

L'arrêt du soutien spécifique entraîne une chute des surfaces et des semences certifiées (communication ANPOC-INRB, janvier 2011).

Surfaces de Blé Dur



Semences certifiées (1000 kg)



UN SOUTIEN DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

UNE PRODUCTION ALIMENTAIRE DURABLE

Le **Blé Dur** doit demeurer compétitif pour que les collecteurs et les semouleries restent sur les zones traditionnelles avec toute l'activité liée.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec moins de 500 km aller-retour dans la journée, l'implantation locale des semouleries participe à une production de proximité durable.

UNE GESTION DURABLE

La faible taille du parcellaire est source de biodiversité via une multitude de cultures différentes présentes tout au long de l'année.

